



Allocation supplémentaire de revenu de sécurité (Supplemental Security Income) (SSI) pour les non-citoyens

Table des matières

Qui peut bénéficier de la Supplemental Security Income (Allocation supplémentaire de revenu de sécurité) ?	1
Limite de sept ans pour certains non-citoyens	2
Crédits de travail	2
Vous devez justifier votre statut	3
Informations sur Medicaid	3
Vous pouvez faire une nouvelle demande	3
Si vous avez un parrain	3
Numéros de Social Security	3
Devenir citoyen	4
Contacteur la Social Security	4

Qui peut bénéficier de la Supplemental Security Income (Allocation supplémentaire de revenu de sécurité) ?

En règle générale, pour être admissible à la SSI en tant que non-citoyen, vous devez appartenir à l'une des classifications d'étranger attribuées par le Department of Homeland Security (DHS, acronyme en anglais). Par conséquent, vous pouvez être admissible à la SSI si vous :

- avez légalement obtenu une autorisation de résidence permanente ;
- avez obtenu une entrée conditionnelle ;
- êtes en liberté conditionnelle aux États-Unis ;
- êtes admis(e) en tant que réfugié(e) ;
- avez obtenu l'asile ;
- êtes ressortissant(e) étranger(ère) dont l'expulsion est différée ;
- arrivez en provenance de Cuba ou Haïti ;
- êtes admis(e) à titre d'immigrant(e) améri-sien(ne) ; ou
- êtes admis(e) à titre d'immigrant(e) afghan(ne) ou irakien(ne) spécial(e).

En plus d'appartenir à l'une des classifications ci-dessus, vous devez également satisfaire à l'une de ces exigences pour être admissible à la SSI en tant que non-citoyen :

- vous résidiez légalement aux États-Unis au 22 août 1996, et êtes aveugle ou handicapé(e) ; ou
- vous perceviez la SSI au 22 août 1996 et résidez légalement aux États-Unis ; ou
- vous avez légalement obtenu une autorisation de résidence permanente et totalisez 40 crédits de travail aux États-Unis. (Le travail de votre conjoint(e) ou parent peut également être pris en compte) ; ou
- vous êtes ancien combattant ou membre en service actif des forces armées des États-Unis, ou conjoint(e) ou personne à charge d'un ancien combattant ou d'un membre en service actif des forces armées des États-Unis ; ou
- vous êtes Amérindien(ne) né(e) au Canada ; ou
- vous êtes non-citoyen(ne) membre d'une tribu indienne reconnue au niveau fédéral ; ou
- vous êtes victime de formes graves de trafic de personnes.

D'autres personnes pourraient être admissibles aux prestations. Si vous êtes non-citoyen(ne) et voulez demander à bénéficier de la SSI, contactez-nous afin de déterminer si vous êtes admissible.

REMARQUE : *si vous êtes entré(e) aux États-Unis le 22 août 1996 ou après cette date, vous pourriez ne pas être admissible à la SSI les cinq premières années en tant que résident permanent légalement admis, même si vous avez 40 crédits de revenus.*

Limite de sept ans pour certains non-citoyens

Certains non-citoyens peuvent obtenir la SSI pendant sept ans maximum. Si vos prestations SSI sont associées à la limite des sept ans en raison de votre statut particulier

de non-citoyen(ne), nous vous enverrons un courrier pour vous indiquer quand votre période de sept ans se termine. Avant de mettre fin à vos prestations, nous vous enverrons un autre courrier vous expliquant vos droits à faire appel.

Si vous bénéficiez actuellement ou avez bénéficié de la SSI dans le cadre de la limite de sept ans et que vous avez demandé la citoyenneté, nous vous encourageons à contacter les services américains de la citoyenneté et de l'immigration (U.S. Citizenship and Immigration Services, USCIS, acronyme en anglais) afin de déterminer comment :

- accélérer le traitement de votre naturalisation (N-400) ou de la modification de votre statut (I-485) ; et
- ne pas assumer les frais associés au dépôt de ces demandes.

Pour demander un traitement accéléré, vous (ou votre représentant) pouvez appeler l'USCIS au **1-800-375-5283** (numéro gratuit) (choisissez l'option SSI dans le menu principal), ou le **1-800-767-1833** (TTY, acronyme en anglais) si vous êtes sourd(e) ou malentendant(e). Vous pouvez également faire une demande de traitement accéléré par écrit ou en vous rendant au bureau local de l'USCIS. Veuillez à préciser que vous **bénéficiez actuellement ou avez bénéficié** de la SSI. Pour en savoir plus, contactez le bureau local de l'USCIS ou consultez le site Web de l'USCIS à l'adresse **www.USCIS.gov/feewaiver** (uniquement en anglais).

Crédits de travail

Les antécédents professionnels d'une personne déterminent son admissibilité aux prestations de la Social Security et à la SSI pour certains non-citoyens. Les crédits de travail obtenus par une personne sont basés sur le montant de ses gains. Chaque année, le montant requis pour obtenir un crédit de travail augmente légèrement parallèlement à la hausse du niveau de revenu moyen.

Pour les prestations de la Social Security, il est possible d'obtenir un maximum de quatre crédits par an basés sur ses propres revenus. Un(e) non-citoyen(ne) peut également recevoir chaque année des crédits supplémentaires basés sur le travail de son/sa conjoint(e) ou d'un parent.

Les crédits de travail sont définitivement inscrits dans le relevé de carrière professionnelle de la personne. Les crédits obtenus en plus de son travail par son/sa conjoint(e) ou un parent d'un(e) non-citoyen(ne) contribuent à l'admissibilité, mais ne figurent pas dans son relevé de travail et ne sont pas pris en compte pour déterminer le montant des prestations. Pour en savoir plus, consultez notre site Web à l'adresse www.socialsecurity.gov/work (uniquement en anglais) et lisez notre brochure, *How You Earn Credits* (Publication No. 05-10072) (*Comment obtenir des crédits*, publication n° 05-10072, uniquement en anglais).

Vous devez justifier votre statut

Lorsque vous faites une demande de SSI, vous devez justifier votre statut de non-citoyen. Les non-citoyens qui ont servi dans les forces armées des États-Unis peuvent également devoir fournir la preuve de leur service militaire. Voici les exemples de justificatifs que vous pourriez devoir fournir :

- pour justifier de votre statut de non-citoyen : un formulaire I-94 à jour (certificat d'arrivée/de départ) ou I-551 (carte de résident permanent légal) émis par le DHS ou une ordonnance d'un juge de l'immigration déférant l'expulsion ou accordant l'asile ; ou
- pour justifier de votre service militaire : les documents de démobilisation des forces armées américaines (formulaire DD 214) indiquant une démobilisation honorable non fondée sur votre statut de non-citoyen.

Votre bureau de Social Security peut vous renseigner sur les autres types de justificatifs que vous pouvez présenter pour prouver votre statut.

Informations sur Medicaid

Si votre couverture Medicaid est couplée à votre SSI, elle devrait être maintenue tant que vous percevez la SSI.

Vous pouvez faire une nouvelle demande

Si vos paiements SSI sont interrompus parce que vous n'êtes pas un(e) non-citoyen(ne) admissible, vous pouvez faire une nouvelle demande. Contactez-nous immédiatement si votre statut d'immigrant change ou si vous devenez citoyen(ne) des États-Unis et si vous pensez que vous êtes admissible, ou si vous avez 40 crédits de travail. Vous devrez présenter votre certificat de naturalisation ou tout autre document montrant votre statut d'immigration.

Si vous avez un parrain

Lorsque vous entrez aux États-Unis, vous pouvez avoir un document signé par une personne acceptant de vous fournir un soutien. Ce document est appelé « attestation de soutien » et la personne qui l'a signé est votre « parrain ».

Nous incluons une partie des revenus et des ressources de votre parrain et de son/sa conjoint(e) aux vôtres à partir de votre arrivée aux États-Unis. Votre bureau de la Social Security peut vous fournir plus de renseignements sur ces règles et sur ce qu'elles signifient pour vous.

Numéros de Social Security

Si vous êtes non-citoyen(ne) admis(e) légalement avec un permis vous autorisant à travailler aux États-Unis, vous pourriez avoir besoin d'un numéro de Social Security. Pour en savoir plus, consultez notre site Web à l'adresse www.socialsecurity.gov/work et lisez notre brochure *Numéros de Social Security pour les non-citoyens* (publication n° FR-05-10096).

Devenir citoyen

Pour en savoir plus sur la façon de devenir citoyen(ne) des États-Unis, appelez l'USCIS au **1-800-375-5283** (numéro gratuit). Pour les personnes sourdes ou malentendantes, appelez le **1-800-767-1833** (TTY). Vous pouvez également contacter le bureau local de l'USCIS ou vous rendre sur le site www.USCIS.gov (uniquement en anglais).

Contactez la Social Security

Il y a plusieurs façons de nous contacter, que ce soit en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous rendre service. Depuis plus de 85 ans, la Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

Rendez-vous sur notre site Web

Le moyen le plus facile de traiter toute question en rapport avec la Social Security, quel que soit le moment est de vous rendre sur notre site à l'adresse www.ssa.gov (uniquement en anglais). Vous pouvez y accomplir de nombreuses opérations.

- Faire une demande de prise en charge supplémentaire du coût des médicaments délivrés sur ordonnance dans le cadre du programme Medicare.
- Faire une demande pour la plupart des prestations.
- Trouver des exemplaires de nos publications.
- Obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes.

En créant un compte *my* Social Security, vous pourrez réaliser encore plus d'opérations.

- Consulter votre *Statement Social Security (Relevé de la Sécurité sociale)*.
- Vérifier vos revenus.

- Imprimer une lettre de vérification des prestations.
- Modifier vos informations de virement.
- Demander le remplacement de votre carte Medicare.
- Obtenir un formulaire de remplacement SSA-1099/1042S.
- Demander le remplacement de votre carte de Social Security, s'il n'y a aucune modification et si votre État participe.

Certains de ces services sont disponibles uniquement en anglais. Pour vous aider dans vos interactions avec la Social Security, nous mettons à votre disposition des services d'interprétation gratuits, par téléphone ou en personne, lorsque vous vous rendez dans un bureau de la Social Security.

Appelez-nous

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services téléphoniques automatisés accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Appelez-nous à notre numéro gratuit **1-800-772-1213** ou à notre numéro TTY **1-800-325-0778** si vous êtes sourd(e) ou malentendant(e).

Notre équipe est à votre service de 7 heures à 19 heures, du lundi au vendredi pour répondre à vos questions. Pour bénéficier de nos services d'interprétation gratuits, restez en ligne et gardez le silence pendant nos messages vocaux automatisés en anglais, en attendant qu'un représentant vous réponde. Celui-ci prendra contact avec un interprète afin de faciliter la prise en charge de votre appel. S'il nous est impossible de répondre à votre demande par téléphone, nous vous fixerons un rendez-vous dans un bureau local de la Social Security et veillerons à ce qu'un interprète soit présent lors de votre visite. Nous vous demandons de faire preuve de patience pendant les périodes de forte activité, car vous pourriez connaître un taux élevé de signal de

ligne occupée et des temps d'attente plus longs avant de nous parler. Nous nous ferons un plaisir de vous apporter notre assistance.

Rendez-vous dans un de nos bureaux

Pour trouver le bureau le plus proche de chez vous, saisissez votre code postal dans notre outil de localisation de bureaux (uniquement en anglais).

Si vous nous apportez des documents à consulter, rappelez-vous qu'il doit s'agir d'originaux ou de copies certifiées conformes par l'agence émettrice.



Securing today
and tomorrow

Social Security Administration

Publication No. 05-11051-FR | September 2019 (Recycle prior editions)

Allocation supplémentaire de revenu de sécurité (Supplemental Security Income) (SSI) pour les non-citoyens

Supplemental Security Income (SSI) for Non-Citizens (French)

Produced and published at U.S. taxpayer expense

Produit et publié aux frais du contribuable américain